

Mettre leur pied à l'étrier

CHARLOTTE POURCELOT. L'accompagnement personnalisé constitue un temps privilégié pour amener les élèves à construire un parcours de formation réfléchi prenant appui sur l'orientation active, la préparation à l'enseignement supérieur et la découverte des métiers. Comment les enseignants de lycée professionnel s'approprient-ils cette mission de guide et d'aidant ?

S'interroger sur l'accompagnement, c'est ouvrir une fenêtre sur l'une des principales fonctions du métier d'enseignant. Cette réflexion pédagogique menée par de nombreux chercheurs consiste d'une certaine façon, à construire les établissements d'enseignement de demain et à repenser les missions des acteurs qui y exerceront.

Tout d'abord, un petit rappel de ce qu'est l'accompagnement personnalisé. Depuis la rentrée 2010, date de la réforme du lycée, les lycéens bénéficient d'un accompagnement personnalisé (AP) qui s'inscrit dans une logique d'aide à la réussite puisqu'il vise à conduire le maximum d'élèves au niveau IV (le baccalauréat) et à offrir une chance de réussir à tous. En lycée professionnel, il poursuit plus précisément trois objectifs : améliorer les compétences, proposer une aide méthodologique et préparer une nouvelle orientation.

La mise en place d'un plan d'AP consiste à répartir 210 heures sur les 84 semaines du cycle de 3 ans. Inscrit dans l'emploi du temps scolaire au même titre et au même rang que les enseignements obligatoires, il peut être assuré, selon les besoins, par les enseignants ou par des acteurs externes à l'établissement comme par exemple des Psychologues de l'éducation nationale, des professionnels, ou encore d'anciens élèves en poste.

ESPACE DE LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE

Pour adapter au maximum le parcours des apprenants, l'établissement⁽¹⁾ peut aménager en regroupant par exemple des élèves issus de classes différentes, proposer des groupes de taille variable pour favoriser une aide individualisée, organiser du tutorat pour préparer un concours ou un changement d'orientation. L'AP peut se définir comme un espace de liberté pédagogique tant les actions possibles sont multiples et variées. Mais si la notion d'accompagnement recouvre une multiplicité d'usages et de sens, pour l'enseignant qui devient accompagnant, il s'agit d'associer sa fonction de dispensateur de savoir à celle de guidant ou d'aidant.

Mais à l'heure où les bacheliers professionnels sont de plus en plus nombreux à s'orienter vers l'enseignement supérieur, en janvier 2016, 12,5 % sont inscrits en Section de Technicien Supérieur (STS), 5,3 % à l'Université, et 2,4 % en Institut universitaire de technologie (IUT), il semble pertinent de s'intéresser aux pratiques développées par les enseignants de lycée professionnel pour les accompagner et faciliter cette transition.

Le passage du métier de lycéen au métier d'étudiant n'est pas sans poser problème, notamment car il engendre des ruptures dans les habitudes de vie, le rapport au

temps, à l'espace, aux études et aux camarades. Les néo-bacheliers doivent parfois surpasser des difficultés liées à leur nouvel environnement : vivre seul ou en colocation, gérer son budget, concilier études et loisirs, et également faire face à de nombreux changements liés principalement aux contenus des enseignements, aux modes d'évaluation et aux différentes attentes et attentes différentes des professeurs.

À TÂTONS

Dans ce contexte, quelle place l'enseignant de lycée professionnel occupe-t-il ? Pour mieux préparer ses élèves à ces nouvelles exigences, il est amené à changer de posture s'il veut pouvoir faire la jonction entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, en cours mais aussi en AP. Cependant, les professeurs de l'échantillon enquêté « *n'ont pas suivi de formation pour préparer leurs élèves à une éventuelle entrée à l'Université* », et « *n'ont reçu ni conseils, ni directives de la part des inspecteurs* ». Néanmoins, ils « *fournissent des méthodes de travail universitaire* », expliquent la nécessité de « *prendre des notes* » et d'« *être attentifs* », puis « *font faire des travaux post-bac* ».

L'accompagnement à l'orientation semble être une pratique prioritaire. C'est pourquoi, près des trois quarts des enseignants « *accompagnent leurs élèves dans leur parcours de formation* » (73 %) et plus encore « *agissent pour éviter les orientations par défaut* » (79 %). Certains partagent « *leur avis lors du conseil d'orientation* », « *travaillent en équipe dès la classe de première sur les poursuites d'études* », analysent « *au fur et à mesure le profil de chacun de leurs élèves afin de bien les guider et les conseiller sur toutes les possibilités qui s'offrent à eux* ». D'autres « *invitent des professionnels* », communiquent « *les dates des concours* », les « *accompagnent à des forums des métiers* », ou encore les « *informent au maximum tout en restant réalistes sur leurs capacités* ». Ceux qui enseignent en BTS (Brevet de technicien supérieur) ou DUT (Diplôme universitaire de technologie) se sentent mieux armer pour préparer les lycéens à l'enseignement supérieur, ayant une meilleure connaissance du système et des attendus.

Huit années se sont écoulées depuis la mise en œuvre de l'AP et comment accompagner les lycéens professionnels vers l'enseignement supérieur reste une question primordiale. Il y a urgence car l'enseignement supérieur est devenu, pour diverses raisons (politiques, économiques, sociales, culturelles), la principale porte de sortie pour nombre de jeunes.

Si l'attractivité des études supérieures semble de plus en plus forte pour les lycéens professionnels, ne faudrait-il pas envisager d'autres pistes comme créer de nouvelles filières courtes, organiser un processus d'intégration, offrir à chacun les enseignements qu'il est en capacité de suivre, proposer un encadrement renforcé personnalisé ? Ne serait-il pas opportun de créer une année de réflexion pour que les néo-bacheliers (professionnels ou pas) puissent choisir en toute connaissance de cause une spécialité ? Et si accompagner le passage du lycée professionnel vers l'enseignement supérieur, c'était créer une réelle interface entre ces deux mondes en institutionnalisant des dispositifs comme par exemple la rédaction d'un projet personnel d'orientation de type portfolio, la visite d'établissements d'enseignement supérieur en partenariat avec les Services communs universitaires d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle (SCUIO), l'instauration d'un tutorat d'accompagnement obligatoire élèves-étudiants, ou encore la création de réseaux d'échanges de savoirs ? ■

CHARLOTTE POURCELOT

Docteure en Sciences de l'Éducation, ATER à l'Université Paul-Valéry Montpellier 3

1 Nous donnons la parole à cinquante-deux enseignants issus de cinq établissements différents, grâce à une enquête quantitative effectuée au printemps 2016 en région Grand Est. Cette enquête s'est faite dans le cadre d'une recherche en sciences de l'éducation, notamment sur la poursuite d'études à l'Université des bacheliers professionnels.

